



LE PASSAGE Affichage Mairie

Art : 1

Seuls les services habilités par la mairie (Police, pompiers, Police Municipale, ASVP...) pourront contacter la fourrière le Passage.

Horaires au public pour récupérer leurs animaux uniquement sur RDV :

Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 16h 19h.

Permanence téléphonique 7j/7 de 9h à 20h au 06 27 72 58 87

Art : 2

Délais de garde, 8 jours ouvrés et franc. Au-delà, si l'animale est adoptable, il sera transféré dans une association pour la protection animale. Pour les animaux non identifiés, une puce électronique sera implantée par le vétérinaire.

(Obligation art :L212-10 du CRPM)

Un justificatif de propriété de l'animale sera demandé, lors de la restitution de celui-ci (pièce d'identité, certificat I-cad)

Art : 3

Conformément à la législation, art. L211-24 du CRPM, le centre Canin Fourrière Le PASSAGE est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

**RAPPEL : LA NON-REPRISE DE L'ANIMAL PAR SON PROPRIETAIRE
CONSTITUE UN ABANDON REPRIMENDE PAR L'ARTICLE.
521-1 DU CODE PENAL, LE CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE
AMENDE DE 30 000 EUROS ET DE 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Art : 4

Prise en charge d'un chien par la fourrière-----	98,00 €/ttc
Prise en charge d'un chat par la fourrière-----	54,00 €/ttc
Retour au domicile-----	10,00 €/ttc
Forfait vétérinaire (Identification)-----	68,00 €/ttc
Les soins jugés nécessaires par le vétérinaire sont à la charge du propriétaire et seront payés sur présentation de la facture du praticien.	
Frais de garde chiens/jour-----	9,60 €/ttc
Frais garde chats/jour-----	6,60 €/ttc

LE PASSAGE
Centre Canin Fourrière
Convenant Marc
22450, LANGECAT
06 27 72 58 87
02 96 13 36 22
lepassage22@outlook.fr
Siret : 808 252 187 00024

TRÉDARZEC : Le 08 mai 2026.